

considérables de financement. Son capital est de 1 milliard de dollars, dont le Canada versera 37.8 millions payables en cinq années. Le Canada s'est joint à l'Association pour le développement international en août, après approbation du Parlement fédéral.

En 1960, plusieurs territoires africains non autonomes ont accédé à l'indépendance, et les autres nations ont songé à les aider à trouver leur équilibre politique et à encourager leur essor économique. Le Conseil économique consultatif du Commonwealth s'est réuni à Londres en septembre 1960 afin de mettre au point un programme spécial d'aide aux pays africains du Commonwealth. Le Gouvernement canadien a fait savoir au cours de cette réunion que, sous réserve de l'approbation du Parlement, il verserait une contribution de 10.5 millions, payables en trois ans à partir de l'année financière 1961-1962.

L'ONU a un rôle capital à jouer en ce qui concerne l'aide aux pays peu développés. Tenant compte des demandes des nouveaux États africains, le Canada a décidé d'augmenter ses contributions volontaires aux programmes de l'ONU. En octobre 1960, au cours d'une conférence au siège de l'ONU au cours de laquelle les pays membres s'engagèrent à verser des montants précis, le délégué canadien a annoncé qu'en 1961, sous réserve de l'approbation du Parlement, notre pays contribuerait \$2,350,000 au Fonds spécial de l'ONU, soit \$350,000 de plus qu'en 1960, et porterait de \$2,000,000 à \$2,150,000 sa quote-part du Programme élargi d'assistance technique. En outre, le Gouvernement canadien a poursuivi sa campagne de recrutement de techniciens à destination des pays africains, dans le cadre des programmes des Nations Unies, et le Canada accueille chez lui des stagiaires africains.

Les programmes d'aide économique et technique deviennent toujours plus importants et plus complexes; c'est pourquoi le Canada a révisé le mécanisme administratif de sa participation. On a créé un Bureau de l'aide extérieure, géré par un directeur général responsable devant le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ce Bureau réunit des hauts fonctionnaires de plusieurs ministères et leur permet d'assurer de façon rapide et efficace l'exécution des programmes canadiens d'assistance.